

LA Sarriette des montagnes

POUR L'HERBORISTERIE
(FEUILLES SÉCHÉES BIOLOGIQUES)
OPTION D'IRRIGATION : EN GOUTTE À GOUTTE

FICHE DE
RÉFÉRENCE

NOM SCIENTIFIQUE : SATUREJA MONTANA

EN QUELQUES CHIFFRES ...

Pour 1 ha en régime de croisière :

- Durée moyenne de vie de la culture : 8 ans
- Densité de plantation : 18 000 plants
- Temps de travail l'année de l'implantation : 240 heures
- Temps de travail en régime de croisière : 135 heures
- Frais d'implantation et d'entretien (hors main-d'œuvre) la première année : 4 723 €
- Marge directe moyenne (main-d'œuvre) en régime de croisière : 5 150 €
- Irrigation régulière : système goutte à goutte si possible enterré.

...ET QUELQUES MOTS

Culture pérenne, exigeante en main-d'œuvre à la plantation et annuellement pour le désherbage et la récolte.

Son intérêt économique est étroitement lié au type de production (Agriculture Biologique), au type de produit (Huile essentielle et/ou plante séchée), à la surface mise en culture et aux débouchés commerciaux (les petites niches de commercialisation sont de loin les plus rémunératrices mais restent souvent ponctuelles et doivent être recherchées en permanence). Plusieurs acteurs économiques opèrent en Occitanie.

Certains d'entre eux proposent des contrats de production.

Plusieurs variétés existent dont toutes n'intéresseront pas forcément les acheteurs ! Une rencontre préalable avec eux est fortement conseillée.

Il est proposé aux agriculteurs et/ou porteurs de projet en cours d'installation de suivre des formations préalables permettant de faire un premier pas vers la filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM).

Ces formations sont l'occasion de visiter des parcelles, d'échanger avec des producteurs, des techniciens spécialisés, de comprendre les exigences imposées par les itinéraires techniques (temps de travaux, équipements spécifiques) et de prendre connaissance de références technico-économiques fiables. A cette occasion, un tableur xls est mis à disposition, permettant de détailler les calculs de rentabilité année par année. Ce document prend en compte l'ensemble des charges variables, fixes et de main-d'œuvre par poste d'investissement matériel et immatériel. Il permet à chacun de personnaliser son étude prévisionnelle.



La recherche de cultures de diversification, et donc de revenus complémentaires ne doit pas faire oublier qu'en période de découverte de la nouvelle culture, la maîtrise des techniques de production passe par une phase obligatoire d'apprentissage. Les techniques de production, les matériels utilisés et les données économiques présentées tiennent compte de cet état de fait.

Important : la sarriette est séchée « plante entière » avec un séchoir sur l'exploitation agricole. Après séchage, la séparation des feuilles et des tiges s'opère avec une batteuse à poste fixe. Généralement, seules les feuilles sont vendues, mais certaines entreprises achètent aussi les écarts de tri (brisures de tiges).

Les éléments techniques (POUR 1 HA)

CHOIX DE LA PARCELLE

Privilégier les sols drainants, plats ou de coteaux (pente maxi 20 %) surtout en culture mécanisée, pH minimum de 6.5 avec ou sans cailloux. Exclure les mouillères.

Altitude (où la culture est possible) comprise entre 0 et 1 500 m.

Certification AB : une parcelle indemne de toute intervention depuis au moins trois années peut, avec l'accord de l'organisme certificateur, être certifiée AB dès la première année de plantation de la « PPAM ». Dans tous les autres cas, la période de reconversion durera 2 années minimum, voire 3. Durant la période de conversion, les premières récoltes seront vendues aux prix « du conventionnel ».

Isolement : En particulier dans les zones ventées, une parcelle conduite en AB peut être en partie contaminée dès lors qu'elle se trouve à proximité de cultures conduites en agriculture conventionnelle dans le sens des vents dominants. L'écoulement naturel des eaux chargées en pesticides peut aussi constituer une source de pollution. Ces points seront systématiquement vérifiés par les organismes certificateurs AB et probablement par l'entreprise avec qui le contrat de production est signé.

IRRIGATION

A la plantation ou dans les semaines qui suivent, les conditions climatiques peuvent imposer un ou deux arrosages pour faciliter la reprise des plants. Dans l'ex région Languedoc-Roussillon en particulier, les printemps sont généralement plus humides que les automnes. Dans ces conditions les plantations de sortie d'hiver (février-mars) seront privilégiées.

RENDEMENT / HECTARE, EVOLUTION

Les rendements moyens avancés sont issus de suivis de parcelles en Occitanie depuis 6 ans (2014-2019) chez les producteurs professionnels respectueux des étapes clés dans les itinéraires techniques sur la parcelle et post récolte.

Kg de feuilles séchées et triées sans les tiges / ha	Sarriette
Année de plantation	0
Année 2	300
Année 3	600
Année 4 - 6	1 200
Année 7	750
Année 8	300

Remarque : 1200 kg de feuilles séchées et triées correspondent environ à 63/65 m³ de matière verte récoltée.

CALENDRIER DE TRAVAIL POUR 1 HA

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année de plantation	Travaux du sol, fumure de fond et d'entretien	23											
	Plantation			69									
	Irrigation					4							
	Désherbage					121							
	Entretien général du matériel	24											

Total année d'implantation : 241 heures

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année de croisière	Fumure		2			2							
	Désherbage			45					12				
	Irrigation					4							
	Récolte, séchage tri expédition, gestion des déchets			26				20					
	Entretien général du matériel	24											

Total année de croisière (année 4 - 6) : 135 heures

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année d'arrachage	Fumure		2			2							
	Désherbage			45					12				
	Irrigation					4							
	Récolte, séchage tri expédition, gestion des déchets			17					14				
	Entretien général du matériel	24											
	Arrachage											20	

Total année d'arrachage : 140 heures

* Le désherbage : dans le cas d'enherbement maintenu dans l'inter-rang, obligation de maintenir en sol nu, avec la bineuse, la bande de sécurité entre le rang de plantation et la bande enherbée pour éviter que cet enherbement n'envahisse la culture.

Le système goutte à goutte permet un apport d'eau régulier et localisé à proximité des plantes sur le rang de plantation. Ainsi l'eau est en priorité valorisée par la culture et non par les adventices ou l'enherbement de l'inter-rang. De ce fait les temps de désherbage de l'inter-rang sont toujours inférieurs comparés au système canon à eau enrouleur.

L'idéal est un système goutte à goutte enterré avant plantation et positionné au niveau du système racinaire. Dans ce cas dès la plantation, le désherbage mécanique et manuel sur le rang peut se pratiquer sans contraintes.

Avec le « goutte à goutte » qui apporte l'eau au pied de la plante, l'économie en eau peut selon les années atteindre les 20 % comparé à l'irrigation en plein avec le canon ou une couverture intégrale sans pénaliser les rendements.

CHOIX VARIÉTAL

Il dépend principalement de l'objectif commercial, donc de la demande des acheteurs. Plusieurs variétés populations sont disponibles.

IMPLANTATION

Labour d'automne, fortement conseillé.

Faux semis (2 ou 3) fortement conseillés pour favoriser la germination et la destruction régulière d'une partie des adventices avant implantation de la culture.

Apport de matière organique et préparation du lit de plantation.

Apport de matière organique si possible compostée et certifiée A.B. (30 à 40 tonnes/ha), enfouie sur les 10-15 premiers cm de terre lors de la préparation superficielle.

Fumure de redressement : en fonction de l'analyse du sol.

Plants : obligatoirement certifiés A.B.

Densité : 18 000 pieds/ha (identique à celle d'une sarriette non irriguée).

Ecartement entre rangs : il dépend du matériel utilisé (tracteur vigneron ou tracteur grande culture) et des outils à y atteler.

Ecartement entre plants : pour des rangs espacés en moyenne de 1.8 m, l'écartement entre plants sur le rang est d'environ 30 cm.

Matériel de plantation : un matériel spécifique n'est pas obligatoire. Une planteuse viticole ou maraîchère peut faire l'affaire. La plantation peut nécessiter jusqu'à 70 heures/ha. Au-delà de 2 ha/an, l'acquisition d'une planteuse adaptée peut se justifier.

Matériels de désherbage mécanique : Herse étrille pour désherber sur le rang de plantation, entre les plants, les deux premières années et bineuse pour désherber entre les rangs de plantation durant toute la durée de vie de la culture, sont obligatoires. **Il est rappelé qu'en Agriculture Biologique, les opérations de désherbage mécanique sont efficaces si les adventices sont régulièrement détruites au stade germination et/ou plantules.** Utilisés dans ces conditions, les équipements de désherbage mécanique réduisent considérablement les temps de désherbage manuel de rattrapage.

ARRACHAGE

Au delà de la 8^e année après la plantation, il est régulièrement constaté sur le rang de plantation, un envahissement excessif des adventices qui compromet la pureté de la récolte et occasionne des difficultés quasi insurmontables de tri post récolte. A ce stade l'opportunité de distiller la sarriette peut être saisie si la culture présente encore une densité de population correcte. Il existe un marché de niche pour l'huile essentielle de sarriette. Cette possibilité n'est pas prise en compte dans le calcul de rentabilité.

Si l'option distillation n'est pas retenue, il devient alors raisonnable d'arracher la culture et d'attendre plusieurs années avant de réimplanter une PPAM. Durant la **période de transition (3 voire 4 années)**, céréales et légumineuses pourront casser le cycle de développement des parasites et des adventices tout en redynamisant l'activité microbienne du sol.

OPÉRATIONS ANNUELLES D'ENTRETIEN

Désherbage mécanique entre les rangs : 12 heures en moyenne par an.

Désherbage mécanique sur le rang entre les plants : uniquement avec la herse étrille les 18 premiers mois (9 heures).

Désherbage manuel sur le rang : jusqu'à 100 heures/ha la première année, 45 heures les années suivantes.

Irrigation : Généralement entre les deux coupes. Un démarrage avant la première coupe en avril/mai peut se justifier après un hiver sec. Si nécessaire dernier apport d'eau après la seconde coupe (en septembre) pour aider la sarriette à se refaire une santé avant le repos végétatif hivernal.

Fumure d'entretien : Azote et phosphore (environ 60/70 unités), potasse (environ 70/80 unités), une moitié en mars, l'autre moitié en mai/juin juste après la première coupe pour assurer la seconde. Les plantes de garrigues sont trop souvent considérées comme rustiques et peu exigeantes en éléments fertilisants. Pour autant, il ne faut pas faire l'économie de la fumure annuelle même occasionnellement et encore moins en condition irriguée. Quelques expériences malheureuses ont réduit les rendements et la durée de vie de la culture.

Protection contre les animaux : une clôture trois fils, électrifiée, est vivement conseillée pour repousser, en particulier, les cervidés (chevreuils, biches et cerfs) mais aussi les sangliers.

RÉCOLTE (2 PAR AN)

Pas de récolte durant les douze premiers mois !

Dernière récolte : en huitième année.

Récolte, séchage, battage : juste avant floraison pour la première (juin). Avant l'automne (septembre) pour la seconde.

Le respect du stade de récolte (avant floraison) est un point important car la fleur est une partie indésirable. Plus il y a de fleurs mélangées aux feuilles, plus cher reviendra le tri pour les éliminer... La réussite d'une bonne récolte dépend aussi des performances de la récolteuse (coupe à plat), de la qualité du séchage et des capacités de réglage de la batteuse/trieuse.

Dans l'ordre chronologique :

● Fauchage, remplissage des bennes

Matériel utilisé : machine à récolter spécifique (valeur moyenne d'une récolteuse neuve : 28 000 €). A défaut, possibilité d'utiliser une faucheuse auto-chargeuse de type « élevage ». Privilégier la première solution pour une meilleure qualité de récolte.

● Acheminement vers le séchoir

Ordre de grandeur : Pour obtenir 1200 kg de feuilles séchées après battage/tri, il est nécessaire de faucher et manipuler environ 64 m³ de matière verte.

● Remplissage séchoir, séchage dans les 2 heures après chaque fauche pour éviter tout départ de fermentation.

Matériel utilisé : séchoir fixe aménagé dans les locaux de l'exploitation. Pour une coupe, compter 60/65 heures de ventilation. Ce temps de séchage peut varier en fonction du taux d'humidité de l'air. En période de forte humidité un réchauffeur d'air sera activé.

Surface moyenne d'un séchoir : 30 m²

Coût moyen tarif entreprise (fournitures neuves et main-d'œuvre) : 9 000 €

Coût moyen auto construction :

- fournitures neuves + main-d'œuvre exploitant : 6 000 €

- fournitures d'occasion + main-d'œuvre exploitant : 1 500 – 3 000 €

● Battage à poste fixe

Une fois le séchage terminé, il devient alors possible de séparer dans les meilleures conditions les feuilles des tiges. L'approvisionnement de la batteuse se fait à la fourche. A la sortie de la batteuse, s'en suit le remplissage des sacs poly-propylènes (contenance 25 kg. Le poids des sacs est dicté par les conditions de travail à respecter et à appliquer au personnel manutentionnaire).

Obligation de travailler avec une batteuse correctement nettoyée avant et après chaque récolte d'espèces ou de variétés différentes. Comme la récolte (200 à 250 €/ha/coupe), le battage peut être assuré par un prestataire de service (150 à 250 €/ha/coupe).

● Pesée des sacs (ajustement des poids), traçabilité (étiquetage), palettisation

● Gestion des déchets, nettoyage du séchoir et expédition de la récolte.

Année d'implantation		
Fumure de fond	Apport M. Organique (15 tonnes x 15 €)	225
Fumure d'entretien	Fumure d'entretien du type Angio-bio ou Exelorbio (formule 4-6-10) 350 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/ha x 2	400
Plants	Plants (22 000 x 0, 25 € si achat en pépinière)	2 520
Irrigation	700 m ³ x 0.15 m ³	105
Charges fixes : Coût d'utilisation du matériel (hors main-d'œuvre), amortissements...	Utilisation des différents équipements, tracteur, charrue, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	1 473
Total année d'implantation		4 723 €

En régime de croisière (années 4)		
Fumure d'entretien	Fumure d'entretien du type Angio-bio ou Exelorbio (formule 4-6-10) 400 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/Ha	400
Irrigation	700 m ³ x 0.15 m ³	105
Divers		48
Charges fixes : Coût d'utilisation du matériel (hors main-d'œuvre), amortissements...	Utilisation des différents équipements, tracteur, charrue, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	2 097
Total en régime de croisière		2 650 €

En régime de croisière (années 4)		
Produits : 1 200 kg x 6.5 € (prix net après tri entreprise)		7 800 €
Marge Brute : Produits – charges d'entretien (C Variables : 7 800 – 553)		7 247 €
Marge Directe : Marge Brute – charges fixes (coût d'utilisation du matériel, amortissements : 7 247 – 2 097)		5 150 €

Avec le soutien financier :



Attention : le résultat présenté correspond à une culture adulte (année 4-6) en pleine production. Il convient de rappeler que la sarriette ne produit généralement pas les 12 premiers mois suivant la plantation et qu'il faut attendre la troisième récolte en année 4 pour obtenir le rendement optimum.

En tenant compte de la première année improductive et des années faiblement productives (années 2 et 3), la rémunération horaire moyenne calculée sur la durée de vie moyenne de la culture (8 ans) est d'environ 12 €.

Ce résultat moyen est à la portée de tout producteur respectueux des itinéraires techniques connus à ce jour. La pluviométrie locale, le niveau de technicité du producteur, l'achat d'équipements en commun sont autant de paramètres permettant des marges de progrès.

La rentabilité de la culture peut aussi être améliorée par la prise en compte des aides financières spécifiques à certains investissements de départ.

Construire un projet PPAM avec a minima 2 variétés pour mieux répartir la charge de travail sur l'année (dates de récolte différentes), le risque climatique qui peut impacter une espèce plutôt que l'autre et le risque économique lié à l'évolution des principaux marchés (herboristerie et huiles essentielle). Rappel : le choix doit se faire avec les acteurs économiques (acheteurs).

DISPOSITIF D'AIDES PLUSIEURS MESURES SPÉCIFIQUES

PASS AGRI PLANTATION, via la Région OCCITANIE qui propose une aide financière pour alléger le coût d'implantation des PPAM pérennes.

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles via les DDTM : accès aux aides financières pour l'achat d'équipements pour le désherbage, l'irrigation, la transformation, la commercialisation des PPAM.

Autre accompagnement possible de la filière PPAM via France AGRIMER : aides financières pour l'acquisition d'équipements de production ; de transformation, de promotion, d'émergence de groupement de producteurs.

Agriculture Biologique : aide financière à la conversion et au maintien.

Droits à DPB : Les PPAM sont prises en compte dans les déclarations PAC et sont admissibles aux DPB.

ICHN végétale : les PPAM en zone de montagne humide ou sèche y sont éligibles sur justificatif de vente des récoltes.